



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement  
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Poiseux/Sylvain Pochet/APMD août 2023/Courrier levée APMD

Nevers, le - 9 FEV. 2024

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2023-08-23-00002 du 23 août 2023, je vous ai mis en demeure de régulariser la situation administrative de votre installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage, située sur le territoire de la commune de Poiseux.

La visite de votre site, le 22 janvier 2024, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que vous aviez procédé à l'évacuation de la plupart des véhicules hors d'usage et déchets stockés sur votre terrain.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 peuvent donc être levées, mais vous devrez cependant évacuer les 3 derniers véhicules hors d'usage et la totalité des différents déchets encore présents.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Ludovic PIERRAT

Monsieur Sylvain POCHE  
11 Marcy  
58130 POISEUX

Copie à : UiD Nièvre/Yonne DREAL